

8101 000031484 LPP
ETABLISSEMENT 000000001

000000000



Paris, le 16 décembre 2025

Lettre aux porteurs de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise

« COVEA SALARIES »

Compartiments « COVEA SALARIES EQUILIBRE », « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR », et « COVEA SALARIES OFFENSIF »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts d'un ou des Compartiments « COVEA SALARIES EQUILIBRE », « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR », et/ou « COVEA SALARIES OFFENSIF » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « COVEA SALARIES » dont la société de gestion est actuellement VEGA Investment Solutions.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Les Compartiments « COVEA SALARIES EQUILIBRE », « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR », et « COVEA SALARIES OFFENSIF », sont respectivement des compartiments nourriciers des OPC maîtres « COVEA PROFIL MODERE », « COVEA FLEXIBLE ISR », et « COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT », gérés par Covéa Finance.

La société de gestion des OPC maîtres a décidé de mettre en place, à compter du 26 janvier 2026 un dispositif de plafonnement des rachats (« gates »), lui permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau déterminé de manière objective.

La mise en place des « gates » sur les OPC maîtres a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 septembre 2025.

La société de gestion a également décidé de mettre en place sur ces OPC maîtres un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (« swing pricing »), dans le prospectus de ses OPC maître.

En conséquence, nous vous informons de la mise en place de ces deux mécanismes au niveau des compartiments nourriciers « COVEA SALARIES EQUILIBRE », « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR », et « COVEA SALARIES OFFENSIF » du FCPE « COVEA SALARIES ».

Par ailleurs, lors de sa réunion en date du 17 novembre 2025, le Conseil de surveillance du FCPE « COVEA SALARIES » a décidé :

- de mettre à jour le tableau des frais des compartiments nourriciers,
- de modifier les missions du Conseil de surveillance du FCPE afin de limiter ses décisions aux modifications ne résultant pas d'une modification impactant l'OPC maître, ou d'une modification impactant un OPC sous-jacent dès lors que cette modification n'entraîne pas une modification de l'orientation de gestion du compartiment concerné.

VEGA Investment Solutions

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.



Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces différents changements entreront en vigueur le 26 janvier 2026, concomitamment à la mise en place des mécanismes de « Gates » et de « Swing Pricing » sur les OPC maîtres.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais¹ jusqu'au 26 janvier 2026 à midi au plus tard le rachat de tout ou partie de vos parts disponibles du FCPE ou le cas échéant, arbitrer sans frais tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) du FCPE vers les autres FCPE proposés par votre dispositif d'épargne salariale et selon les conditions précisées dans ce dispositif. Nous vous invitons à prendre connaissance des règles d'arbitrage définies par votre plan d'épargne d'entreprise.
Il est précisé que le FCPE ne prélève pas, actuellement, de frais de sortie.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement / risque de votre investissement ?

- Modification du profil rendement / risque : NON
 - Augmentation du profil de risque : NON
 - Augmentation des frais : NON
- ⇒ Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : **Non significative²**



Quel est l'impact de ces opérations / modifications sur votre fiscalité ?

Les opérations/modifications n'ont pas d'incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts et n'ont pas d'effet sur le régime fiscal et social applicable à l'épargne salariale.

Quelles sont les principales différences avant et après les modifications ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Avant	Après
Pour les Compartiments nourriciers « COVEA SALARIES EQUILIBRE » « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR » « COVEA SALARIES OFFENSIF »	Pour les Compartiments nourriciers « COVEA SALARIES EQUILIBRE » « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR » « COVEA SALARIES OFFENSIF »

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats *	Non	Oui Plafonnement à hauteur de 5%
Swing Pricing	Non	Oui

Frais		
Frais maximum	<p><u>Pour le compartiment « COVEA SALARIES EQUILIBRE » :</u></p> <p>Frais indirects maximum : 2 % TTC max l'an</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) sera de 2,02% TTC par an de l'actif net</p>	<p><u>Pour le compartiment « COVEA SALARIES EQUILIBRE » :</u></p> <p>Frais indirects maximum : 3,54 % TTC max l'an</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) sera de 3,69% TTC par an de l'actif net avec – en fonction des coûts de l'OPC maître, un taux cible de 2,02% en réel.</p>

¹ Le montant des plus- values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.

	<p>Pour le Compartiment « COVEA SALARIES OFFENSIF » :</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) sera de 1,02% TTC par an de l'actif net.</p> <p>Pour le Compartiment « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR » :</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) sera de 2,41% TTC par an de l'actif net.</p>	<p>Pour le Compartiment « COVEA SALARIES OFFENSIF » :</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) du Compartiment sera de 1,15% TTC par an de l'actif net.</p> <p>Pour le Compartiment « COVEA SALARIES FLEXIBLE ISR » :</p> <p>Le total des frais maximum (directs et indirects) sera de 2,54% TTC par an de l'actif net.</p>
--	---	---

(*) Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 10/10/2025.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des DIC et règlement de votre FCPE disponibles auprès de : VEGA Investment Solutions, 43 avenue Pierre Mendès France, 75648 Paris Cedex 13.

Ils sont également disponibles :

- sur votre Espace Personnel à l'adresse : www.interepargne.natixis.com/epargnants,
- sur l'application mobile Natixis Interépargne « Mon Epargne Salariale »,
- sur simple demande auprès de votre Entreprise.

De plus, nous vous invitons à prendre régulièrement contact notre **Service Relation Clientèle**, au 02 31 07 74 00 ou à l'adresse : **NATIXIS INTEREPARGNE** - Avenue du Maréchal Montgomery -14029 Caen cedex 9.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

VEGA Investment Solutions

